



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Direction générale  
2 bis av. du Général Leclerc  
94704 Maisons-Alfort Cedex

## NOTE DE SERVICE

NDS-N-26-054 (selon nouvelle nomenclature)  
NDS-26-PF-279 (selon ancienne nomenclature)

**Date : 10 février 2026**

<b>Objet :</b>	Calendrier et modalités d'organisation du concours interne pour l'accès au corps des cadres techniques ainsi que le calendrier et les modalités de la préparation à ce concours interne – Année 2026
<b>Service rédacteur :</b>	DRH-DDPC
<b>Date d'application :</b>	16 février 2026
<b>Processus maitre :</b>	Gérer les ressources humaines - GRH
<b>Processus :</b>	Sans objet
<b>Processus associé(s) :</b>	Sans objet
<b>Le cas échéant, date des changements de version :</b>	

### Destinataires :

<b>Niveau de diffusion :</b>	Public <input type="checkbox"/>	Interne <input checked="" type="checkbox"/>	Réservé <input type="checkbox"/>	Confidentiel <input type="checkbox"/>
<b>Adressage prioritaire pour exécution</b> <i>Domaines/filières/voire métiers du référentiel métiers</i>				
<b>Adressage prioritaire pour information</b> <i>Domaines/filières/voire métiers du référentiel métiers</i>				

### Texte(s) de référence :

- Code général de la fonction publique,
- Décret n° 2003-552 du 24 juin 2003 relatif au statut particulier du corps des cadres techniques de l'Office National des forêts,
- Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat,
- Arrêté du 21 octobre 2009 relatif aux modalités d'organisation et à la nature des épreuves du concours interne pour le recrutement des cadres techniques de l'Office national des forêts,
- Circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique.

NDS-N-26-054 Calendrier et modalités d'organisation du concours interne pour l'accès au corps des cadres techniques ainsi que le calendrier et les modalités de la préparation à ce concours interne – Année 2026

Page 1 sur 16

**Document à usage interne.** Ce document est la propriété de l'ONF.  
Toute publication ou diffusion, même partielle, de ce document doit être autorisée préalablement.

**Document(s) abrogé(s) :**

- Note de service relative à l'ouverture du concours interne CATE de 2025 (NDS-N-25-009).

**Document(s) associé(s) :****Annexes :**

- Certificat médical justifiant d'aménagements particuliers pour un concours ou un examen de la fonction publique,
- Calendriers des inscriptions au concours interne CATE et à la préparation.

**Résumé :**

La présente note précise les modalités de participation, la nature et le programme des épreuves, le calendrier ainsi que le dispositif de préparation du concours interne pour l'accès au corps des cadres techniques (CATE) organisé par l'Office national des forêts au titre de l'année 2026.

## **IMPORTANT :**

### 1) Les inscriptions :

L'inscription au concours interne pour l'accès au corps des cadres techniques (CATE) et l'inscription à la préparation doivent être réalisées en deux temps comme suit et aux dates fixées dans les calendriers joints en annexe 2 :

- **L'inscription au concours interne** est réalisée via le site Intraforêt de l'Office national des forêts : [https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire/inscription\\_aux\\_exam/acceder\\_a\\_la\\_platefo](https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire/inscription_aux_exam/acceder_a_la_platefo)

ou via le lien suivant :

<https://onf.escort.fr/atplus.php?prog=canins&URL=canins>

**[A noter : l'inscription au concours interne ne vaut pas inscription à la préparation au concours interne.](#)**

- **L'inscription à la préparation au concours interne** doit être réalisée **UNIQUEMENT** via l'outil GERHFO.

**[A noter : vous devez impérativement vous inscrire à toutes les préparations \(rédaction du dossier RAEP et préparation à l'épreuve orale\) dans un même temps, sans attendre les résultats de l'admissibilité.](#)**

### 2) Contestation des conditions de participation :

En cas de contestation sur les conditions générales de participation, seule la réglementation fait foi. Les références réglementaires sont citées dans cette note. Le statut particulier du corps des cadres techniques et l'arrêté fixant les modalités du concours interne sont consultables sur Intraforêt – Rubrique « concours ».

<https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire>

### 3) Liens indispensables :

Vous trouverez ci-dessous les liens pour vous inscrire, consulter votre dossier et les résultats :

Les liens pour s'inscrire à un examen professionnel ou concours interne organisé par l'ONF sont les suivants : [https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire/inscription\\_aux\\_exam/acceder\\_a\\_la\\_platefo](https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire/inscription_aux_exam/acceder_a_la_platefo)  
ou

<https://onf.escort.fr/atplus.php?prog=canins&URL=canins>

Le lien pour consulter son dossier est le suivant :

<https://onf.escort.fr/atplus.php?prog=canimp&URL=canimp>

Le lien pour consulter les listes des résultats est le suivant :

<https://onf.escort.fr/atplus.php?prog=canres&URL=canres>

Le directeur des ressources humaines,

  
Bertrand MULLARTZ

# Sommaire

<b>MODALITES GENERALES APPLICABLES AUX CONCOURS INTERNE ET EXAMENS PROFESSIONNELS</b>	<b>5</b>
<b>MODALITES D'INSCRIPTION AU CONCOURS INTERNE CATE</b>	<b>7</b>
<b>PREPARATION AU CONCOURS INTERNE CATE</b>	<b>9</b>
<b>CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS INTERNE POUR L'ACCES AU CORPS DES CADRES TECHNIQUES</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>15</b>

## **MODALITES GENERALES APPLICABLES AUX CONCOURS INTERNE ET EXAMENS PROFESSIONNELS**

### **I. Conditions générales pour concourir**

Il n'y a pas de limite d'âge ni de limite imposée au nombre de participations aux concours interne et examens professionnels de l'Office national des forêts.

### **II. Dispositions applicables aux candidats handicapés**

Seuls les candidats reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) peuvent bénéficier d'un aménagement spécial des épreuves prévu par la réglementation (adaptation de la durée, fractionnement des épreuves, aides humaines et techniques, des temps de repos suffisants entre 2 épreuves successives).

- L'octroi d'aménagements est subordonné à la production d'une demande du candidat accompagnée :de la notification de la décision de la commission lui reconnaissant la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et l'orientation en milieu ordinaire de travail,
- d'un certificat médical datant de moins de six mois délivré par un médecin généraliste agréé par le préfet du département de son lieu de résidence (si possible compétent en matière de handicap), précisant l'aménagement nécessaire (cf annexe 1).

Vous devez fournir les justificatifs, avant le 21 août 2026, via le lien suivant :  
<https://onf.escort.fr/atplus.php?prog=canimp&URL=canimp>

La liste des médecins agréés est disponible auprès de chaque préfecture et sur le site internet de l'agence régionale de santé de sa région.

### **III. Vérification des conditions d'inscription**

La vérification des conditions d'inscription aux concours interne et examens professionnels est effectuée à l'issue de la clôture des inscriptions compte- tenu des conditions de participation fixées par le statut particulier du corps auquel le candidat s'inscrit.

Le candidat qui ne remplit pas les conditions d'inscription aux concours interne et examens professionnels reçoit un mel du secteur concours et diversité l'informant du motif de rejet de sa candidature dans un délai de quinze jours après la clôture des inscriptions.

### **IV. Convocation aux épreuves**

La convocation à l'épreuve orale d'admission est mise à la disposition du candidat dans son espace personnel de la plateforme d'inscription, sept jours au plus tard, avant la date de l'épreuve.

Passé ce délai, il appartient à chaque candidat de prendre contact avec le secteur concours et diversité.

### **V. Comment se préparer aux examens et concours à l'ONF ?**

Les personnels fonctionnaires de l'ONF peuvent bénéficier de formations les préparant à un avancement de grade ou à un changement de corps par la voie des examens professionnels ou d'un concours interne.

Les préparations aux concours interne et examens professionnels peuvent s'effectuer en présentiel ou en distanciel.

#### a. Facilités liées à une action de préparation

Conformément à l'article 21 du décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat, les fonctionnaires participant à une action de formation aux concours interne et examens professionnels peuvent être déchargés d'une partie de leurs obligations en vue d'y participer.

Dans la mesure où la durée des décharges sollicitées par un agent est inférieure ou égale à cinq journées de service à temps complet pour une année donnée, la demande à cette fin est agréée de droit. La satisfaction de cette demande peut toutefois être différée dans l'intérêt du fonctionnement du service ; un tel report ne peut cependant pas être opposé à une demande présentée pour la troisième fois.

#### b. Facilités liées à une préparation personnelle

Les agents peuvent également utiliser leurs droits acquis au titre du compte personnel de formation (CPF), le cas échéant en combinaison avec leur compte épargne temps (CET), ou demander à bénéficier du congé de formation professionnelle.

Conformément au paragraphe 3.3 de la circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique, la mobilisation du compte personnel de formation (CPF) intervient en complément de la décharge de droit de cinq jours. Ainsi, la consommation du compte personnel de formation (CPF) intervient à compter du 6ème jour de formation.

Néanmoins, un fonctionnaire ayant bénéficié d'une autorisation d'absence pour participer à une action de formation aux concours interne et examens professionnels ne peut obtenir un congé de formation professionnelle dans les douze mois qui suivent la fin de l'action pour laquelle l'autorisation lui a été accordée.

Les agents inscrits à un concours interne ou à un examen professionnel ont en outre la possibilité de bénéficier d'un temps de préparation personnelle en utilisant, dans la limite d'un total de cinq jours par année civile, leur compte épargne temps (CET) ou, à défaut, leur compte personnel de formation (CPF). Cette possibilité concerne les agents inscrits à la préparation à un concours interne ou à un examen professionnel, mais aussi tout agent qui s'est inscrit à un concours interne ou à un examen professionnel sans avoir sollicité une action de formation portant sur cet objet, considérant que l'action de formation n'est pas nécessaire ou que le programme proposé a déjà été suivi par le passé.

### **VI. Accès aux documents administratifs**

Les candidats ayant participé aux épreuves d'un concours interne ou d'un examen professionnel comprenant une épreuve écrite peuvent demander une reproduction de leur copie ou du dossier RAEP. Aucune annotation des correcteurs ne figure sur ces documents.

Selon la jurisprudence du Conseil d'Etat, le jury dispose d'un pouvoir souverain d'appréciation ; il n'est pas tenu de motiver ses délibérations, ni les notes qu'il attribue (Conseil d'Etat, 30 décembre 1998, arrêt « Chappuis »). Chacun des candidats aura connaissance de ses notes après la proclamation des résultats définitifs.

Le rapport du jury et les annales des années précédentes pourront être consultés sur le site internet de l'Office national des forêts, à l'issue du concours :

<https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire> – Rubrique « Les concours internes ».

Le rapport permet aux candidats de comprendre l'attente du jury sur les prestations des candidats.

## **MODALITES D'INSCRIPTION AU CONCOURS INTERNE CATE**

### **I. Les modalités d'inscription**

#### **1. L'inscription en ligne**

L'inscription aux concours interne et aux examens professionnels organisés par l'Office national des forêts s'effectue via l'un des liens suivants :

[https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire/inscription\\_aux\\_exam/acceder\\_a\\_la\\_platefo](https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire/inscription_aux_exam/acceder_a_la_platefo)

OU

<https://onf.escort.fr/atplus.php?prog=canins&URL=canins>

L'inscription au concours interne et aux examens professionnels n'est validée que si le candidat a terminé toute la procédure d'inscription et a signé le dossier de candidature. A défaut, l'inscription n'est pas valable.

#### **Comment s'inscrire en ligne ?**

Cette procédure peut prendre quelques minutes, n'attendez pas le dernier jour pour vous inscrire.

##### **a. Considérations techniques**

L'inscription nécessite que votre ordinateur autorise l'ouverture des fenêtres "pop-up". A défaut, désactivez le blocage de ces dernières.

Toute réclamation à caractère technique liée au téléchargement du dossier d'inscription ne pourra être étudiée qu'auprès de votre service informatique.

##### **b. Consignes relatives à l'inscription**

Les différentes étapes pour procéder à l'inscription sont les suivantes :

- Prenez connaissance attentivement des consignes données, cochez la case afin de certifier de votre accord puis cliquez sur « Je poursuis »,
- Veuillez renseigner soigneusement tous les champs du formulaire,
- Cliquez sur « Je poursuis ma demande d'inscription »,
- Vérifiez les données de votre dossier de candidature,
- Cliquez sur « Je valide et j'imprime ma demande d'inscription »,
- Signez votre dossier de candidature en maintenant le bouton gauche de la souris enfoncé, vous avez la possibilité d'effacer et recommencer la manipulation si besoin en cliquant sur « Effacement »,
- Une fois votre signature effectuée, cliquez sur « Validation »,
- Après validation de votre signature, cliquez sur « Ok »,
- Patientez pendant la création de votre dossier d'inscription au format PDF,

- Si vous êtes reconnu handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et que vous souhaitez bénéficier d'un aménagement spécial des épreuves prévu par la réglementation, vous pouvez fournir vos justificatifs à ce stade soit ultérieurement et avant le 22 août 2025, via le lien suivant :

<https://onf.escort.fr/atplus.php?prog=canimp&URL=canimp>

- Imprimez ou enregistrez le dossier d'inscription accompagné des différents documents sur votre disque dur pour l'imprimer plus tard si vous souhaitez le conserver, en cliquant sur « Visualisation / Impression du dossier d'inscription »,
- A ce stade, vous pouvez d'ores et déjà, noter vos numéros de candidature et de certificat, qui s'affiche sur la fenêtre pop-up, avant de cliquer sur « OK » et d'accéder à votre dossier d'inscription,
- Une fois la procédure terminée, vous recevrez, à l'adresse mail saisie lors de votre inscription, un courriel de « [concours-ONF@escort.fr](mailto:concours-ONF@escort.fr) » ayant pour objet « **DEMANDE D'ADMISSION A CONCOURIR No 2026-ConcoursXXX-1-n°dossier** », vous précisant votre numéro d'inscription et votre numéro de certificat. Ces identifiants vous permettront d'accéder ultérieurement à votre dossier. Seule la bonne réception de ce mail indique la fin de la procédure de la saisie de l'inscription en ligne. Si vous ne recevez pas ce mail, il convient de vérifier dans la boîte des courriers indésirables ou dans les spams via le lien : <https://messpams.onf.fr/>.

*A noter : il n'est plus nécessaire de transmettre au secteur concours et diversité la fiche d'inscription. Celle-ci est enregistrée dans votre espace candidat accompagnée de votre signature électronique.*

### c. Informations importantes

Les champs annotés d'un astérisque (\*) doivent obligatoirement être remplis.

Modifications : Une fois la procédure d'inscription terminée, si vous souhaitez modifier une information (erreur n° de téléphone, faute de frappe, options...), veuillez contacter le secteur diversité et concours de l'ONF à l'adresse mail : [concours@onf.fr](mailto:concours@onf.fr)

Si vous n'avez pas réussi à imprimer votre dossier, vous pouvez accéder à celui-ci en vous connectant via le lien suivant :

<https://onf.escort.fr/atplus.php?prog=canimp&URL=canimp>

## 2. **L'inscription par envoi postal**

Les candidats qui n'ont pas la possibilité de s'inscrire sur la plateforme d'inscription peuvent demander un dossier à l'adresse mail [concours@onf.fr](mailto:concours@onf.fr) et le renvoyer à cette même adresse mail avant la date limite d'inscription ou par voie postale à l'adresse suivante :

Office national des forêts  
DRH-DDPC  
Secteur concours  
2 bis, avenue du Général Leclerc  
CS 30042 - 94704 Maisons-Alfort Cedex

## II. **Calendrier des inscriptions**

Vous trouverez, en annexe 2, le calendrier d'inscription au concours interne.

NDS-N-26-054 Calendrier et modalités d'organisation du concours interne pour l'accès au corps des cadres techniques ainsi que le calendrier et les modalités de la préparation à ce concours interne – Année 2026

**Document à usage interne.** Ce document est la propriété de l'ONF.

Toute publication ou diffusion, même partielle, de ce document doit être autorisée préalablement.

## **PREPARATION AU CONCOURS INTERNE CATE**

Une préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission est organisée pour le concours d'accès au corps des cadres techniques.

### **I. Les inscriptions à la préparation au concours interne**

**[Les inscriptions à la préparation au concours interne se font uniquement via l'outil GERHFO à partir du 16 février jusqu'au 20 mars 2026 minuit.](#)**

#### **Comment se pré-inscrire ?**

1 - Se connecter à GERHFO

2 - Cliquer sur le bouton « se pré-inscrire » sur votre page d'accueil ou passer par le menu : *Mon espace/formation/Se pré-inscrire sur une session*

Un guide d'utilisation de GERHFO est à votre disposition dans  
le menu :  
*Mon espace/formation/documents utilisateurs*

- Saisir le code du cours dans le champ de recherche puis valider
- Cliquer sur le résultat qui s'affiche
- Cliquer sur l'onglet « liste des actions »
- Faire défiler l'ascenseur jusqu'à trouver la session qui vous concerne
- Cliquer sur le bouton jaune Pi

**Préparation du dossier RAEP (PEC-RAEP) : **PRE-REQUIS : avoir travaillé sur un projet RAEP****  
**Code cours : GRH0514A**

CATE :  
Session : 99/26-PEC-RAEP-0049-CATE

**Préparation de l'épreuve orale (PEC-ORAL) :**  
**Code cours : : GRH0515A**

CATE :  
Session : 99/26-PEC-ORAL-0050-CATE

3 - Un empêchement ?

Tout désistement doit faire l'objet d'une information par mail au service concours ([concours@onf.fr](mailto:concours@onf.fr)).

4 - Validation du manager.

**NB** : - Aucune inscription à la préparation ne sera prise en compte, hors délai ou après les résultats d'une épreuve d'admissibilité.

***L'inscription à la préparation à un examen professionnel vous engage. Les formations concernant les préparations aux examens et concours sont des actions prioritaires afin de favoriser l'évolution***

NDS-N-26-054 Calendrier et modalités d'organisation du concours interne pour l'accès au corps des cadres techniques ainsi que le calendrier et les modalités de la préparation à ce concours interne – Année 2026

*de carrière des personnels de l'Office national des forêts. Une participation active augmente les chances de réussite aux épreuves. Les candidats qui n'auront pas suivi avec assiduité cette préparation ne seront pas prioritaires à l'inscription pour la préparation les années suivantes.*

## **II. La préparation à l'épreuve d'admissibilité de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)**

La préparation à l'épreuve d'admissibilité de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) comprend, un dispositif permettant d'acquérir la méthodologie pour la rédaction du dossier RAEP et un autre permettant la préparation à l'entretien avec le jury.

### Préparation à la rédaction du dossier RAEP

- Echanges collectifs en format webinaire avec un formateur,
- Travail individuel de rédaction du dossier,
- Accompagnement personnalisé avec une correction du dossier RAEP et conseils personnalisés pour optimiser la rédaction de celui-ci.

**IMPORTANT** : il est conseillé de travailler sur un projet de dossier RAEP avant de participer à la classe virtuelle de préparation à la rédaction de ce dossier.

Vous trouverez ci-après le lien pour accéder au modèle du dossier RAEP 2026 et au guide de remplissage dans Intraforêt :

[https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire/les\\_concours\\_interne/cadre\\_technique\\_cat\\_e/IF000004579f](https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire/les_concours_interne/cadre_technique_cat_e/IF000004579f)

### Préparation à l'oral

Le dispositif de formation à distance en groupe alterne des classes virtuelles collectives et des entretiens individuels. Il permet de préparer à l'exposé dans le temps imparti et de s'entraîner à répondre aux questions du jury.

## **III. Le calendrier prévisionnel de la préparation au concours interne**

Vous trouverez, en annexe 2, le calendrier des différentes préparations.

**Dès à présent, bloquez ces dates. Les convocations à la préparation sont envoyées au plus tard sept jours avant la formation.**

## **IV. Les modalités pratiques liées à la préparation au concours interne**

Le candidat inscrit à l'action de préparation au concours interne bénéficie d'une décharge correspondant à la période effective de formation :

	Préparation à la rédaction du dossier RAEP	Préparation à l'épreuve orale
Décharge de droit ONF	Une demi-journée	Deux jours

Le candidat peut aussi bénéficier d'une facilité pour une préparation personnelle, sous conditions (cf. en page 5 - paragraphe V - b. « Facilités liées à une préparation personnelle »)

## VI. Aide à la préparation

Le candidat peut également consulter le dossier « Aide à la préparation aux examens et concours » de la rubrique « Concours » d'Intraforêt.

[https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire/preparation\\_aux\\_exam/aide\\_a\\_la\\_preparation](https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire/preparation_aux_exam/aide_a_la_preparation)

# **CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS INTERNE POUR L'ACCES AU CORPS DE CADRES TECHNIQUES**

## **CADRE TECHNIQUE**

### **I. Conditions pour s'inscrire au concours**

Le décret n° 2003-552 du 24 juin 2003, relatif au statut particulier du corps des cadres techniques de l'Office national des forêts, prévoit, en son article 5, l'organisation d'un concours interne pour l'accès à ce corps. Ce concours interne est ouvert aux personnels appartenant au corps des techniciens supérieurs forestiers de l'Office national des forêts, et qui à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026 sont classés dans le grade de technicien principal forestier depuis au moins 7 ans ou dans le grade de chef technicien forestier.

Il est précisé que, conformément à l'article L513-9 du code général de la fonction publique, le fonctionnaire détaché est soumis aux mêmes obligations et bénéficie des mêmes droits, notamment à l'avancement et à la promotion, que les membres du corps ou du cadre d'emplois dans lequel il est détaché.

Dès lors, les fonctionnaires détachés dans les grades de technicien principal forestier ou de chef technicien forestier, mais n'appartenant pas au corps des techniciens supérieurs forestiers de l'Office national des forêts, peuvent donc se porter candidat à ce concours interne s'ils remplissent les conditions citées ci-dessus.

### **II. Modalités et nature des épreuves**

Elles sont fixées par l'arrêté du 21 octobre 2009 relatif aux modalités d'organisation et à la nature des épreuves du concours interne pour le recrutement des cadres techniques de l'Office national des forêts. Le concours comporte une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

#### **1. Admissibilité (coefficient 1, note éliminatoire inférieure à 8 sur 20) :**

La phase d'admissibilité est une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui consiste en l'étude, par le jury, d'un dossier conforme au modèle disponible sur le site intranet de l'Office national forêt remis par le candidat à la date fixée lors de l'ouverture du concours.

Le candidat remet ce dossier au service organisateur du concours. Ce dossier est remis au jury par le service organisateur du concours après anonymisation et validation de l'ensemble des pièces transmises par le candidat.

**IMPORTANT** : le dossier RAEP doit être anonyme.

#### **2. Admission (durée : 30 minutes ; coefficient 2) :**

La phase d'admission consiste en un entretien avec le jury qui commence par un exposé du candidat, d'au plus dix minutes à partir du dossier établi par le candidat pour l'épreuve d'admissibilité. Cet exposé est suivi d'un entretien comportant notamment des questions posées par le jury destiné à vérifier les connaissances professionnelles et techniques, les capacités d'encadrement et les aptitudes à exercer les missions dévolues aux cadres techniques de l'Office national des forêts.

### 3. Notation :

Chacune des épreuves est notée de 0 à 20 avant application du coefficient correspondant.

A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury établit, par ordre de mérite, la liste des candidats admis en fonction du total des points obtenus par chaque candidat sur l'ensemble des épreuves. Lorsque plusieurs candidats totalisent le même nombre de points, ils sont départagés par la meilleure note obtenue à l'épreuve d'admission.

### III. Candidatures

Les personnes souhaitant concourir doivent s'inscrire sur la plateforme d'inscription comme précisé en pages 6 et 7 : « Modalités d'inscription au concours interne CATE ».

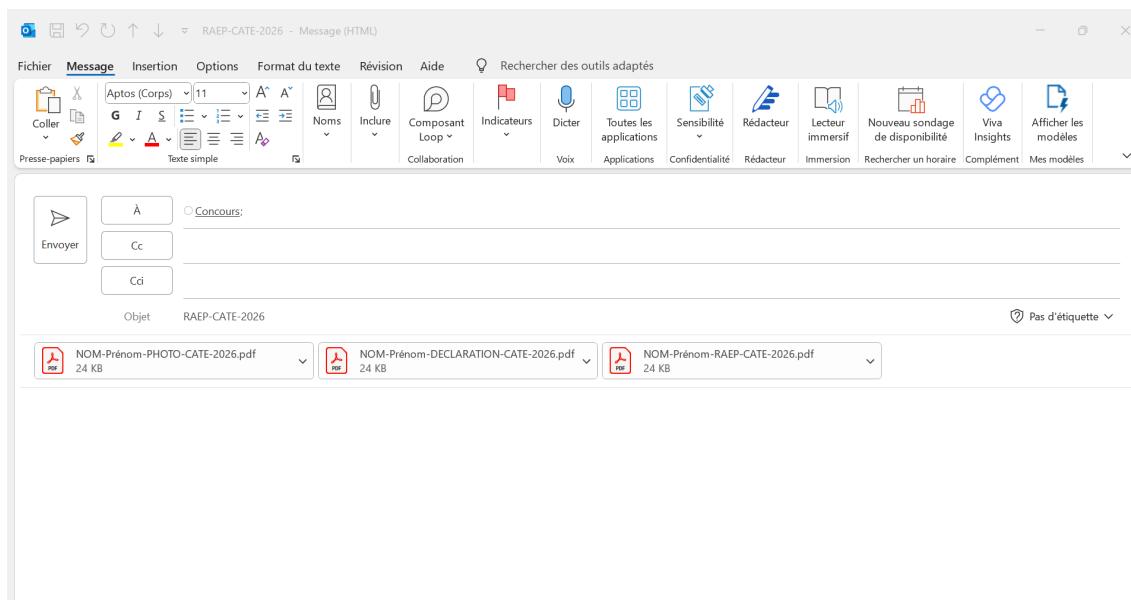
Un exemplaire du dossier de reconnaissance des acquis des expériences professionnelles (RAEP) devra être envoyé, **au plus tard le 11 mai 2026**, par mail : [concours@onf.fr](mailto:concours@onf.fr) accompagné de la déclaration sur l'honneur complétée, datée et signée et d'une photo d'identité récente numérisée.

L'exemplaire RAEP électronique sera constitué d'un seul fichier PDF renommé de la manière suivante: **NOM-Prénom-RAEP-CATE-2026**.

La déclaration sur l'honneur devra être complétée, datée, signée et nommée de la façon suivante : **NOM-Prénom-DECLARATION-CATE-2026**.

La photo d'identité récente numérisée devra être nommée de la façon suivante : **NOM-Prénom-PHOTO-CATE-2026**.

L'objet du mail devra être intitulé : **RAEP-CATE-2026**. Pour exemple :



Les dossiers RAEP et déclarations sur l'honneur et photo d'identité numérisée reçus après la date limite fixée (date d'envoi du courriel faisant foi), ne seront pas pris en compte.

Vous trouverez ci-après le lien pour accéder au modèle de dossier RAEP 2026, au guide de remplissage et à la déclaration sur l'honneur 2026 dans Intraforêt :

[https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire/les\\_concours\\_interne/cadre\\_technique\\_cate/IF000004579f](https://intraforet.onf.fr/dg/drh/concours/sommaire/les_concours_interne/cadre_technique_cate/IF000004579f)

#### IV. Calendrier d'inscription au concours interne et nombre de postes

Période d'inscription	Date de limite de retour du dossier RAEP	Date de correction de l'épreuve d'admissibilité (dossier RAEP)	Date de l'épreuve orale d'admission	Nombre de postes
Du 16 février 2026 au 20 mars 2026	11 mai 2026	Du 18 au 22 mai 2026	Du 21 au 25 septembre 2026	15

#### V. Conditions de nomination

Les lauréats du concours interne ne pourront être nommés que s'ils occupent déjà un poste correspondant à la catégorie A (au sens du classement des postes) ou après une prise de fonction effective sur un poste vacant de ce niveau.



**ANNEXE 1 - CERTIFICAT MEDICAL**  
**justifiant d'aménagements particuliers**  
**pour un concours ou un examen de la fonction publique**

Merci d'écrire en **MAJUSCULES**.

**CADRE A REMPLIR PAR LE CANDIDAT**

**INTITULÉ DU CONCOURS OU DE L'EXAMEN** .....

**ANNÉE** : /\_\_\_/

**Civilité** :  Madame  Monsieur

**Nom d'usage** :

.....

Nom de famille si différent du nom d'usage :

.....

**Prénoms** : .....

**Date de naissance** : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_ **Lieu** : .....

**Dpt** : /\_\_\_/

**CADRE A REMPLIR PAR LE MEDECIN AGREE**

Je soussigné(e) .....  
praticien(ne) de médecine générale assermenté(e) certifie que le (la) candidat(e) est atteint(e)  
du handicap suivant : .....

En conséquence, ce (cette) candidat(e) doit bénéficier, lors des épreuves écrites et/ou orales :

- d'une installation dans une salle dédiée
- d'un temps de composition majoré d'un tiers
- d'un ordinateur équipé d'un traitement de texte
- d'un sujet en braille
- de l'assistance d'une secrétaire
- d'une autre mesure particulière

Observations éventuelles du praticien :

.....

.....

Fait à ....., le .....

**Signature et tampon du médecin agréé**

## ANNEXE 2 : CALENDRIERS DES INSCRIPTIONS AU CONCOURS INTERNE CATE ET A LA PREPARATION

Début des inscriptions au concours interne CATE	Clôture des inscriptions au concours interne CATE	Clôture du dossier RAEP	Correction des dossiers RAEP	Epreuve orale d'admission	Nombre de postes
16-févr.-26	20-mars-26	11-mai-26	18 au 22 mai 2026	21 au 25 sept 2026	15

PREPARATION A LA REDACTION DU DOSSIER RAEP *		
(Inscription uniquement via l'outil GERHFO à partir du 16 février jusqu'au 20 mars 2026 minuit)		
Classe virtuelle (1 jour)	Envoi par candidats du dossier RAEP au prestataire de formation	Conseils personnalisés sur dossier RAEP par prestataire de formation (entretiens individuels de 30 min)
01-avr-2026	15-avr-2026	Entre le 22 et le 29 avr. 2026

PREPARATION A L'EPREUVE ORALE		
(Inscription uniquement via l'outil GERHFO à partir du 16 février jusqu'au 20 mars 2026 minuit)		
Classe virtuelle 1 (1 jour)	Entretiens individuels avec le prestataire de formation (30 minutes)	Classe virtuelle 2 (1 jour)
15-juin-2026	Entre le 16 et le 26 juin 2026	29-juin-2026

\* Pré-requis : il est conseillé de travailler sur un projet de dossier RAEP avant de participer à la classe virtuelle de la préparation à la rédaction de celui-ci.